



les Sables d'Olonne...

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU MAIRE DES SABLES D'OLONNE

Premières mesures de déconfinement : santé (1), libertés (2), responsabilité (3).

I - Santé

Votre santé est la première préoccupation de la municipalité.

Après avoir procuré des masques médicaux aux soignants et aux professionnels au service des personnes vulnérables, la ville et l'agglomération des Sables d'Olonne auront bientôt permis à tous les habitants de disposer d'un masque ré-utilisable en tissu.

Après l'importante distribution de plus de 15.000 masques ce samedi, les Sablaises et Sablais qui n'auraient pas encore pu récupérer leur masque pourront toujours en demander un tout au long de la semaine prochaine.

La procédure est très simple. Il suffira de formuler une demande en ligne qui générera une proposition de rendez-vous : <https://masques-lessablesdolonne.fr>

Cette proposition s'adresse également aux Sablais résidents secondaires dans la limite d'un masque par personne. Il leur suffira, au moment de la récupération du masque, de présenter leur taxe foncière et une pièce d'identité.

Pour information, plus de 800 « kits sanitaires » comprenant gel hydro-alcoolique, masques, visières auront été distribués ces vendredi et samedi aux commerçants de l'agglomération des Sables d'Olonne en prévision de la reprise lundi 11 mai.

II - Libertés

La vie collective et économique reprend lundi prochain et nous allons pouvoir retrouver progressivement nos libertés.

Cette progressivité est nécessaire pour ne pas offrir au virus la possibilité de circuler de nouveau et nous obliger à revenir en arrière, vers un « reconfinement ».

> Liberté de circuler en bord de mer

C'est la raison pour laquelle la circulation en bord de mer, sur les sentiers littoraux et sur le remblai n'est pas complètement libre.

Dans une première phase, il nous faut prendre des précautions collectives pour limiter les rapprochements, les contacts et les risques de non-respect des distances de précaution sanitaire. D'où le principe de circulation piétonne à sens unique, dans un sens nord-sud que nous allons collectivement apprendre à emprunter à partir de lundi.

> Ajustement des horaires de « piétonnisation » d'une partie du remblai

Pour faciliter la vie des résidents du remblai et les activités de toutes celles et tous ceux qui travaillent sur ce site stratégique de la vie de la cité, la ville a décidé d'ajuster les horaires au cours desquels la partie du remblai comprise entre la place de justice et la rue Guynemer sera rendue piétonne à compter du lundi 11 mai prochain.

Cette partie du remblai sera ainsi intégralement piétonne de 12H à minuit tous les jours.

La ville remercie la population pour sa compréhension et sa capacité à s'adapter à ces contraintes nouvelles de circulation sans lesquelles elle ne pourrait ni garantir des distances de circulation piétonnes suffisamment protectrices, ni obtenir l'autorisation de l'Etat de ré-ouvrir ce lieu emblématique de notre cité.

> Liberté espérée de profiter de nos plages.

Conformément à la possibilité récemment ouverte par le Premier Ministre, la ville a demandé au préfet de la Vendée la ré-ouverture différenciée et progressive de nos 12 km de plages.

« Différenciée » parce que les plages urbaines de Tanchet et de la grande plage des Sables n'offrent pas les mêmes espaces que les plages naturelles d'Olonne ou La Chaume.

« Progressive » parce que l'existence du virus (qui n'a pas disparu avec la date du 11 mai) impose de limiter les risques de transmission et a conduit l'ensemble des communes littorales de Vendée à imaginer l'ouverture de nos plages sous la forme de « plages actives » qui ne permettent pas encore le bronzage statique mais encouragent la promenade, le sport individuel ou nautique et qui facilitent le respect des distances de précaution entre les personnes.

Après un premier courrier envoyé au préfet dès jeudi soir, un dossier complet est adressé ce samedi dans l'objectif d'obtenir une autorisation permettant l'ouverture de nos plages dès lundi 11 mai, date à laquelle les promenades de bord de mer seront ré-ouvertes à la population.

Notre dossier est un bon dossier, détaillé, raisonnable et responsable. Nous avons confiance en notre capacité de convaincre le préfet de la Vendée.

> Contraintes particulières d'accès aux plages urbaines les week-ends, jours de pont, et jours fériés.

Sans présenter l'intégralité de nos propositions qui vont être discutées avec le préfet et sous-préfet dans les heures qui viennent, notre projet d'ouverture des plages porte une attention toute particulière aux risques de sur-fréquentation des « plages urbaines » à marée haute les week-ends.

Pour les plages urbaines les week-ends, jours de pont et jours fériés, nous proposons des horaires de fermeture de la plage qui ne concerneraient pas les bars et restaurants de plage.

En-dehors de ces rares horaires de fermeture hebdomadaire tenant compte des heures et coefficients de marée, nos « plages urbaines » seraient libres d'accès et « actives ».

Des médiateurs municipaux y circuleront pour veiller au respect des règles en vigueur.

> Liberté de location touristique et d'accueil des résidents secondaires

Le confinement imposait à tout le monde, résidents permanents, secondaires, visiteurs, des règles strictes de déplacement, limitées à l'essentiel.

En période de déconfinement, les mesures municipales prises pour limiter les déplacements touristiques non autorisés sont caduques.

Les arrêtés interdisant les locations touristiques et l'accueil de résidents secondaires sont par conséquent abrogés.

La ville et la station balnéaire des Sables d'Olonne accueilleront avec plaisir les visiteurs du premier cercle de 100 km aujourd'hui en vigueur dans notre pays.

> Liberté encouragée d'aller rendre visite aux commerçants

Après deux mois très difficiles la plupart des commerces ouvre. En centre-ville des Sables d'Olonne vous pourrez même vous garer gratuitement 3H au parking couvert « Centre ville -gare », à deux pas des quais et des rues piétonnes.

Beaucoup de restaurants proposant un service "à emporter" ont ré-ouvert. Beaucoup de bars et restaurants peuvent être soutenus via la commande de « Bons d'achat futur » disponibles sur internet ou « Les Sables en poche ».

Soyons solidaires de nos commerçants, soyons consomm'acteurs.

III - Responsabilité

L'ouverture du déconfinement ne signe pas la fin de nos efforts, bien au contraire. C'est le début d'une période au cours de laquelle nous devons collectivement et individuellement redoubler d'efforts, de précaution et de civisme pour recouvrer progressivement toutes nos libertés.

Nous devons faire preuve de responsabilité, de sérieux dans le respect des gestes barrière et des distances de précaution sanitaire.

Sans ce surcroit de civisme, nous prendrions le risque d'un retour en arrière, d'un nouveau recul de nos libertés, voire même d'un « re-confinement ».

Mes chers concitoyens, soyons attentifs les uns aux autres, bienveillants, civiques, en un mot, responsables.

Le 9 mai 2020,



Yannick MOREAU

Maire des Sables d'Olonne

TOUT COURRIER DOIT ÊTRE ADRESSÉ À MONSIEUR LE MAIRE